

COLLOQUE UNIVERSITÉ LE HAVRE
LA POLICE DE LA LIBERTÉ EN ÉCONOMIE DE MARCHÉ :
Quelle(s) contrainte(s) pour quelle(s) liberté(s) ?

Intervention de Jean-Paul Lecoq

Mesdames et messieurs,

Bonjour à tous,

Je tiens à vous remercier pour cette deuxième invitation à un colloque organisé par le laboratoire d'excellence « d'Études en Droits Fondamentaux, des Échanges Internationaux et de la Mer » de l'Université du Havre.

Et je remercie tout particulièrement Fabien Bottini pour l'organisation de ces deux journées.

En 2017, vous m'aviez invité pour ouvrir des travaux portant sur la question du néolibéralisme et de l'américanisation du droit.

J'avais pu revenir sur la manière dont le libéralisme se comporte face à l'État de droit, et particulièrement sur la question des accords de libre-échange comme le CETA.

Ces accords bouleversent les structures politiques, juridiques et commerciales d'États censés être souverains.

Cette année, nous nous retrouvons sur la question de « la police de la liberté en économie de marché ».

C'est un vaste sujet, que je vais essayer de traiter sous l'angle international et qui, pour être bien compris, mérite d'être défini.

Je définirai la « **police** » comme toutes les **entités de contrôle dirigées par un État** ou une institution multilatérale publique **avec un pouvoir de contrainte juridique, si ce n'est physique.**

La question de la liberté étant bien trop vaste, je me restreindrais à parler de la liberté des échanges en économie de marché, en évoquant les échanges marchands et les échanges humains afin de bien mettre en avant la différence de traitement réservé par le capitalisme néolibéral aux marchandises et aux humains.

Je me pencherai donc sur les échanges parce qu'ils me semblent au cœur de **l'économie de marché**, que je définirais comme **l'organisation de tous les types d'échanges pensés à partir de la loi de l'offre et de la demande**.

Le paradoxe de cette réflexion, c'est que l'économie de marché est pensée théoriquement pour se passer de toute gestion, dans la mesure où tout est régi par la théorie d'un équilibre naturel entre l'offre et la demande.

Cet équilibre, c'est la « main invisible » décrite par Adam Smith et ses successeurs dès la fin du 18^e siècle.

De la science à la croyance économique, il n'y a parfois qu'un pas !

Mais en pratique, cet équilibre du marché pur et parfait n'est qu'un objectif inatteignable et les États dans l'économie de marché ont pour mission principale de gérer et de corriger les déséquilibres permanents du marché.

Autrement dit, la **dérégulation économique est un type de régulation en tant que telle, puisqu'elle a besoin d'institutions :**

- **pour vérifier si tout est bien dérégulé,**
- **pour observer où, quoi et comment déréguler**
- **et ensuite pour vérifier que tout est bien dérégulé et ne se « re-régule » pas.**

Telle est le but en apparence paradoxale de la police de la liberté en économie de marché.

L'ambition du programme politique de « régulation de la dérégulation » est de mettre en place l'idéal de la concurrence pure et parfaite.

De ce point de vue, la mission de cette « police de la liberté » organisée par l'État est de fluidifier les échanges de marchandise.

Et les États sont même prêts à s'affaiblir pour cela !

J'en veux pour preuve la bataille qui est menée pour que la France garde des douanes à la hauteur des enjeux.

Aujourd'hui au Havre, ce sont moins de 0,3 % des conteneurs qui sont examinés. Les frontières sont extrêmement poreuses pour les marchandises et l'affaiblissement durable de ces services, contre lesquels les députés communistes se battent, n'est pas le fruit du hasard.

C'est un objectif idéologique : aller toujours plus vite, et limiter les contrôles afin que les marchandises circulent plus et plus vite.

Les États vont donc contrôler la rapidité des flux et sanctionner ce qui les ralentit.

Mais cette régulation est un rapport de force.

Je prendrai deux exemples pour démontrer que le périmètre d'intervention de la police des libertés d'échanges des marchandises peut être l'objet de contestation sociale.

Prenons l'Organisation mondiale du commerce, l'OMC.

C'est, du moins c'était, l'une des institutions multilatérales phares de ce mouvement néolibéral.

L'OMC traite des règles régissant le commerce entre les pays et elle sert également d'espace de règlement des différends commerciaux entre les États membres.

Créée en 1994 pour aller plus loin que l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, le GATT, qui portait sur les marchandises sans prendre en considération les services et la propriété intellectuelle, l'OMC est bloquée depuis 2001 à cause de l'échec des négociations sur la dérégulation de l'agriculture.

Cette négociation a créé un clivage entre les pays émergents et les grands États agricoles qui refusent de diminuer leurs subventions à ce secteur, de peur des conséquences sociales.

Imaginez par exemple les conséquences en France de l'annonce de la suppression pure et simple de toutes les subventions aux agriculteurs...

La « régulation de la dérégulation » peut donc s'enrayer si les États écoutent les peuples et les besoins des citoyens.

Les députés communistes, qui ont toujours tourné le dos à l'économie de marché, relayent les mouvements sociaux qui prônent une régulation qui permettrait de limiter les dégâts créés par l'économie de marché, tant sur le plan social qu'écologique.

La lutte est inégale, mais le blocage depuis plus de 20 ans d'une très grande institution multilatérale sur l'agriculture est très intéressant à prendre en compte.

Cela dit, les tenants du libéralisme se sont tout de suite remis en selle pour trouver comment contourner le problème de l'inaction de l'OMC.

Et ils y parviennent à travers des accords de libre-échange bilatéraux comme le CETA et tous les accords de l'UE avec d'autres pays comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande, le Vietnam, ou le Mercosur.

Malgré ces accords, la contestation reste forte comme on l'a vu avec les manifestations d'agriculteurs contre le CETA et l'accord UE/MERCOSUR en juin-juillet.

Prenons maintenant l'exemple des ventes d'armes en France, et le mouvement social qui a émergé pour un meilleur contrôle des flux de marchandise par l'État.

Aujourd'hui, le régime français d'autorisation des exportations d'armes est dominé par une interdiction de principe.

Pour exporter du matériel de guerre, il faut donc que la marchandise rentre dans une liste des matériels autorisés, puis que l'entreprise dispose d'une licence d'exportation.

Enfin, toutes les demandes sont transmises à la Commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre.

L'attribution d'une licence d'exportation est ensuite validée par le Premier ministre sur avis de cette commission.

Tout ce qui se dit dans cette commission et les divers détails sont classifiés. Il est donc impossible pour le peuple de savoir ce que l'État organise.

C'est un type d'administration des échanges très stricte.

Pourtant, la France vend des armes à l'Arabie Saoudite qui mène une horrible guerre au Yémen depuis plusieurs années.

Il a été prouvé par différentes enquêtes que des armes françaises sont utilisées pour tuer des civils yéménites via l'armée saoudienne.

Sachant cela, de nombreux citoyens français se sont mobilisés pour réclamer la fin des exportations d'armes au Yémen.

Partisan de ce mouvement, je me suis mobilisé à l'Assemblée nationale et ici, au Havre, pour empêcher un navire saoudien d'embarquer du matériel militaire à destination de l'Arabie Saoudite début mai dernier.

Là encore, ce sont les citoyens qui ont poussé à faire fonctionner une vraie police, en exigeant un contrôle plus strict sur ce type d'échange.

Le blocage de l'OMC et les ventes d'armes françaises démontrent donc que certains mouvements sociaux peuvent s'élever contre la « fluidification totale » des échanges de marchandise.

Et ils n'hésitent pas à s'interposer lorsqu'ils jugent que cela n'est pas moral.

La question de la police des libertés dans le cadre des échanges humains est en revanche très différente.

Les migrations des pays pauvres vers les pays les plus riches sont relativement limitées, mais font l'objet d'un débat disproportionné dans nos sociétés.

Ce débat permet de faciliter la désignation de coupables parfaits pour ne surtout rien remettre en cause du véritable problème, le capitalisme.

Le mouvement des Gilets jaunes l'année dernière a pu d'ailleurs remettre en perspective cette question : la migration est subsidiaire par rapport aux vrais besoins sociaux des citoyens que sont la dignité, le travail, et la justice fiscale.

Beaucoup de groupes de militants l'ont rappelé, mais les médias n'ont pas voulu l'entendre de cette oreille.

On le voit d'ailleurs à l'approche de la grande manifestation du 5 décembre prochain le retour de l'interminable et stérile débat sur le port du voile en France.

Pour citer Pierre Bourdieu, on peut dire avec lui que les « faits divers sont des faits qui font diversion »...

Mais toujours est-il que les pouvoirs publics mettent le paquet sur ces politiques publiques, espérant satisfaire quelques désirs démagogiques et populistes.

La police de la liberté des échanges humains en économie de marché est nettement plus brutale que concernant les échanges de marchandise.

Pour illustrer cela, j'évoquerais la question de l'agence européenne Frontex.

Inaugurée officiellement le 6 octobre 2016, « l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes » est chargée de la protection des frontières, notamment en lien avec l'immigration illégale.

En coordination avec d'autres organismes de l'UE, Frontex a la possibilité d'acheter son propre matériel et peut assister les États membres en participant à l'enregistrement et à l'identification des migrants à leur arrivée.

En février 2019, 976 agents, 17 bateaux, 4 avions, 2 hélicoptères et 59 voitures de patrouille étaient ainsi engagés sur le terrain.

Un chiffre qui croît largement en été, où les besoins sont plus nombreux.

En 2019, un renforcement de Frontex a été voté et prévoit que ses effectifs passeront d'un peu plus de 2 000 agents aujourd'hui à 10 000 agents permanents d'ici 2027.

Le coût de ce renforcement est estimé à 1,3 milliard d'euros pour la période 2019-2020, et 11,3 milliards d'euros pour la prochaine période budgétaire de l'UE, de 2021 à 2027.

Frontex va avoir 5000 de ces agents dès 2021 et monter progressivement en charge jusqu'en 2027.

Le budget de Frontex a littéralement explosé.

De 19 millions d'euros en 2006, 97 millions en 2014, il est passé à 333 millions en 2018.

Soit une augmentation de 1650 % en 12 ans !

Ce nouveau corps permanent aura pour mission, à la demande d'un État,

- d'assurer le contrôle des frontières,
- la gestion des migrations
- et la lutte contre la criminalité transfrontalière.

L'agence va donc acquérir ses propres navires et avions, et pourra même conclure des accords anti-migratoires directement avec des pays du voisinage de l'UE sans aucune validation d'aucun parlement.

On notera au passage que Frontex contrôle les flux d'humains et non de marchandise.

Les agents de Frontex ne sont pas douaniers.

Ils n'ont pas la compétence pour saisir autre chose comme les stupéfiants ou les contrefaçons.

Lorsque l'on voit les sommes dépensées pour Frontex, on voit donc que les échanges humains ne sont pas utiles à l'économie de marché et que par conséquent, ils sont limités au maximum.

Le second exemple que l'on peut prendre porte sur l'aide publique au développement.

Depuis quelques années, l'on voit fleurir un terme qui fait froid dans le dos : celui de « continuum sécurité développement ».

Ce concept indique que tout développement ne part que d'un environnement sécurisé, et donc que la guerre est un acte d'aide au développement.

Suivant cette idée, le Président Hollande avait d'ailleurs demandé à ce que l'opération militaire au Mali, SERVAL, soit considérée comme de l'Aide publique au développement (APD)...

L'idée de payer des entreprises privées de sécurité, voire des mercenaires sur les budgets de l'aide publique au développement provient aussi de cette idéologie néolibérale qui considère que l'utilité de l'APD doit être rationalisée en fonction des besoins migratoires.

L'idée c'est que l'APD sert à améliorer la vie des gens sur place, et que s'ils se sentent mieux, ils ne partiront plus sur les routes de migration vers les pays riches.

Au-delà de la faiblesse de ce raisonnement, on retrouve l'idée de contraindre et limiter les déplacements humains.

Et sur les migrations, les derniers propos du Président Macron sont à ce titre très intéressants puisqu'elles fusionnent les différentes problématiques que je viens de vous exposer.

En ouvrant l'idée de quotas migratoires en fonction des besoins professionnels il indique une chose fondamentale : l'État va désormais sous-traiter au patronat français la politique migratoire en fonction de ses propres besoins.

On en arrive donc à une police de la liberté des échanges humains qui fusionne avec la police de la liberté des échanges économiques.

La migration économique devient l'alpha et l'oméga de l'autorisation de rentrer sur notre territoire.

S'ils sont utiles pour le commerce, alors les parcours des migrants devenus marchandise seront « fluidifiés ».

Ceux jugés inutiles pour le marché de l'emploi en France, ceux qui fuient les haines, les misères, ou les guerres ne seront pas les bienvenus.

Que l'on soit marchandise ou que l'on soit humain, la liberté de circuler n'est donc pas la même.

Voilà les quelques remarques que je me permettrai de faire sur ce sujet.

Je vous souhaite deux belles journées de travail.

Je vous remercie.